



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-deuxième session

Rome, 6-10 novembre 2017

**Stratégie de la FAO relative au changement climatique –
Cadre de résultats révisé du Plan d'action**

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité du Programme souhaitera peut-être examiner les produits et les indicateurs, ainsi que les cibles récemment définies du Cadre de résultats du Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Maria Helena Semedo

Directrice générale adjointe (Climat et ressources naturelles)

Tél.: +39 06570-52060

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mu632

1. À sa cent vingt et unième session, le Comité du Programme a noté que la version finale de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique avait été achevée et il est convenu d'examiner les produits et les indicateurs lors d'une future session dans le contexte du Programme de travail et budget.
2. Lors de l'examen du rapport de la cent vingt et unième session du Comité du Programme, le Conseil, à sa cent cinquante-sixième session, s'est félicité que la Stratégie de la FAO relative au changement climatique ait été rédigée et a dit attendre avec intérêt la définition des cibles lors de la session suivante du Comité du Programme.
3. L'annexe 2, de la [Stratégie de la FAO relative au changement climatique](#) contient un Cadre de résultats pour son Plan d'action qui fait le lien entre les modalités de mise en œuvre de la Stratégie et le Cadre stratégique de la FAO. Pour les résultantes 1 et 2, les indicateurs de produits principaux sont issus, chaque fois que possible, des programmes ayant trait aux objectifs stratégiques et seront mesurés et suivis par le cadre de résultats de la FAO. Lorsque cela n'était pas possible et pour la résultante 3, de nouveaux indicateurs de produits ont été définis et seront mesurés et suivis au titre de l'Objectif 6.6 du cadre de résultats de la FAO, parallèlement aux deux indicateurs de performance clés déjà associés à l'Objectif 6.6. Le suivi de la Stratégie sera aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique. La Stratégie, sa mise en œuvre et son suivi sont de ce fait pleinement intégrés dans le Cadre stratégique de l'Organisation.
4. La FAO a examiné les indicateurs de produits du Cadre de résultats du Plan d'action et a établi des cibles préliminaires de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique assorties de dates d'achèvement (2019 ou 2021) pour tous les indicateurs de produits principaux. Le Cadre de résultats révisé présenté ci-dessous utilise les indicateurs de produits principaux et met de côté les indicateurs de produits des PS concernés qui y figuraient précédemment. Cela s'explique par le fait que les indicateurs de produits ne mesurent pas les progrès accomplis au regard des produits, mais fournissent des informations complémentaires. Certains indicateurs ont également été modifiés dans la version actuelle du Cadre de résultats afin d'améliorer la qualité et la précision de chaque produit, comme suit:
 - a) l'indicateur principal 1.a.i a été remplacé par l'indicateur de produit associé à l'Objectif stratégique **PS2.3.2**, qui était précédemment utilisé en tant qu'indicateur complémentaire;
 - b) l'indicateur principal **1.c.i** est remplacé par l'indicateur **3.a.i** qui rend compte des produits 1.c et 3.a;
 - c) enfin, l'indicateur **3.a.vi** a été supprimé car les produits figurant dans le prochain Plan à moyen terme 2018-2021 ont été approuvés, et la proportion de produits en lien avec le changement climatique n'évoluera plus au cours de la période de programmation.
5. La définition des cibles a été achevée en consultation et en accord avec le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et les Programmes stratégiques, lors de la préparation de la planification des travaux pour l'exercice biennal 2018-2019. D'autres unités de l'Organisation ont été consultées, le cas échéant. Les cibles ont été estimées sur la base de données de référence existantes et la méthode d'établissement des rapports pour chaque indicateur de produits principal sera élaborée à mesure de l'évolution des modalités de mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique.
6. Le Cadre de résultats du Plan d'action repose toujours en grande partie sur les indicateurs de produits du Cadre stratégique de la FAO afin de réduire au minimum les doublons et de s'appuyer sur les efforts consentis pour intégrer le changement climatique dans les travaux de la FAO. Les concepteurs des Programmes stratégiques sont actuellement en train de définir les cibles des indicateurs de produits révisés, c'est pourquoi les cibles actuellement établies au titre de la Stratégie doivent être considérées comme préliminaires et nécessiteront une deuxième phase de révision avant leur mise au point définitive. Une version finale révisée du Cadre de résultats et de ses cibles devrait être présentée parallèlement au Rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Stratégie de la FAO dans le domaine du changement climatique

Cadre révisé des résultats du Plan d'action comportant des cibles préliminaires

Produits de la résultante 1	Indicateurs principaux de produits relatifs au rôle de la FAO <i>(les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>	Cibles préliminaires	Date
1.a. La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans les secteurs alimentaires et agricoles est directement soutenue dans les pays, grâce à des processus de politique, à des activités de renforcement des capacités et à des interventions techniques sur le terrain.	1.a.i. (PS2.3.2.) Nombre de pays dans lesquels les capacités des institutions concernées publiques et autres ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production durable et/ou permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	45	2018-2019
1.b. L'accès des pays à des financements en faveur des secteurs alimentaires et agricoles est facilité pour un recours aux fonds nationaux et internationaux pour le climat.	1.b.i. Montants des financements dévolus à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les secteurs alimentaires et agricoles qui sont mobilisés grâce à l'appui de la FAO.	1 milliard d'USD	2018-2019
	1.b.ii. Nombre de nouvelles initiatives en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets financées grâce à l'appui de la FAO.	30	2018-2019
1.c. Les pays bénéficient d'une aide pour intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire, au secteur agricole et au changement climatique dans leurs politiques nationales pertinentes ainsi que dans les politiques, stratégies et programmes régionaux.	1.c.i. Nombre de CPP de la FAO qui font référence à des contributions déterminées au niveau national et qui recensent les domaines dans lesquels la FAO peut collaborer avec les pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. <i>L'indicateur de produits 1.c.i est mesuré par l'indicateur de produits 3.a.i</i>	35	2018-2019
	1.c.ii. (PS2.2.1.) Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	61	2018-2019
	1.c.iii. (PS2.2.2.) Nombre de documents stratégiques sur une agriculture, des forêts et des pêches durables élaborés grâce à des échanges intersectoriels sur les politiques en lien avec le Programme 2030 et les plans de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.	30	2018-2019
1.d. Les pays sont guidés dans l'élaboration et l'adoption d'approches de réduction des risques de catastrophe et de démarches adaptatives et préventives en amont.	1.d.i. (PS5.1.1A.) Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.	53	2018-2019
	1.d.ii. (PS5.4.1.) Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques leur permettant de se préparer à des dangers potentiels et des	31	2018-2019

Produits de la résultante 1	Indicateurs principaux de produits relatifs au rôle de la FAO (les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)	Cibles préliminaires	Date
	situations d'urgence touchant un secteur spécifique.		
1.e. Des tribunes de dialogue sur des questions techniques et politiques où les différents pays peuvent aborder des questions naissantes en rapport avec le changement climatique sont organisées.	1.e.i. Nombre d'ateliers plurinationaux organisés ou soutenus par la FAO pour faciliter les échanges techniques et stratégiques sur des questions naissantes en rapport avec le changement climatique.	12	2018-2019
	1.e.ii. Nombre de pays participant aux ateliers organisés ou soutenus par la FAO pour aborder des questions naissantes en rapport avec le changement climatique.	60	2018-2019
1.f. Des codes d'usages, des directives, des normes et d'autres documents sont élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.	1.f.i. Nombre de codes d'usages, de directives, de normes et d'autres documents élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.	5	2018-2019
1.g. Les capacités des institutions nationales et régionales à générer, recueillir et exploiter des données et informations qui leur permettent de prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sont renforcées.	1.g.i. (PS2.4.2.) Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents.	77	2018-2019
	1.g.ii. (PS5.2.1.) Nombre de régions et de pays qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces.	34	2018-2019
	1.g.iii (PS4.3.1) Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs des chaînes de valeur. Sous-indicateur: Nombre de pays dans lesquels les perspectives en matière de changement climatique ont été intégrées à l'appui fourni.	73	2018-2019
1.h. De nouveaux outils sont élaborés et ceux existants sont diffusés en vue de faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	1.h.i. Nombre de nouveaux outils élaborés pour faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	1	2018-2019
	1.h.ii. Nombre de pays qui ont bénéficié d'une formation relative à l'utilisation des outils d'aide à l'analyse et à la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.	20	2018-2019
1.i. Les connaissances et l'appui technique fournis aux pays en ce qui concerne les approches favorables à une agriculture intelligente face au climat sont renforcés.	1.i.i. (PS2.1.1.A.) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face	177	2018-2019

Produits de la résultante 1	Indicateurs principaux de produits relatifs au rôle de la FAO <i>(les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>	Cibles préliminaires	Date
	au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.		
	1.i.ii (PS2.1.1.B.) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	49	2018-2019
1.j. Des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et société civile) sont mobilisés au niveau national.	<i>Les produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit 3.b.i</i>		

Produits de la résultante 2	Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO (les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)	Cibles préliminaires	Date
<p>2.a. Les thématiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, des moyens d'existence ruraux et de la gestion et de la conservation des ressources naturelles reçoivent l'attention qu'elles méritent dans les enceintes internationales traitant du changement climatique.</p>	<p>2.a.i. Nombre d'instances internationales traitant du changement climatique auxquelles la FAO contribue.</p>	12	2018-2019
	<p>2.a.ii. (PS2.3.1.) Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et présentes à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables. Ces mécanismes internationaux de gouvernance sont notamment:</p> <p>a) la mise en œuvre du Programme 2030;</p> <p>b) l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC;</p> <p>c) la CDB, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres initiatives institutionnelles pertinentes;</p> <p>d) les mécanismes ou instruments relevant de la responsabilité de la FAO, et les mécanismes de gouvernance régionaux connexes</p>	96	2018-2019
<p>2.b. La visibilité des secteurs alimentaires et agricoles dans les processus financiers concernant le changement climatique est renforcée.</p>	<p>2.b.i. Nombre de réunions régionales et de gouvernance du Fonds vert pour le climat auxquelles la FAO participe.</p>	13	2018-2019
	<p>2.b.ii. Nombre de programmes de collaboration entre la FAO et les partenaires du financement de l'action climatique concernant le secteur agricole.</p>	3	2018-2019
<p>2.c. L'action de la FAO en matière de changement climatique est élargie à des enceintes pertinentes qui ne sont pas expressément appelées à traiter d'agriculture, notamment à celles qui traitent de questions humanitaires, des migrations ou des conflits.</p>	<p>2.c.i. Nombre d'enceintes et de processus internationaux auxquels la FAO participe.</p>	4	2018-2019
<p>2.d. Le rôle de la FAO en tant que fournisseur de données mondiales, d'informations, de connaissances et de technologies en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est maintenu et renforcé.</p>	<p>2.d.i (PS2.4.1.) Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays.</p>	51	2018-2019
<p>2.e. Les acteurs des secteurs alimentaire et agricole et les acteurs d'autres secteurs directement concernés par le changement climatique sont réunis.</p>	<p>2.e.i. Nombre de concertations intersectorielles sur le changement climatique organisées.</p>	10	2018-2019
<p>2.f. Des partenariats stratégiques sont mobilisés au niveau international, avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement, (organisations du Système des Nations Unies, organismes publics et privés, instituts de recherche et</p>	<p><i>Les produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit 3.b.i</i></p>		

Produits de la résultante 2	Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO (les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)	Cibles préliminaires	Date
organisations de la société civile) de manière à mobiliser, dans le cadre d'une synergie et à compléter les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour améliorer l'exécution, éviter les chevauchements d'efforts, utiliser les ressources de façon plus rationnelle et mobiliser des financements à l'appui de programmes nationaux.			
2.g. La contribution de la FAO à la mobilisation des jeunes générations sur les questions de changement climatique est renforcée par des programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux échelles nationale et mondiale.	2.g.i. Nombre de supports de documentation sur les questions de changement climatique diffusés à l'intention des jeunes générations.	4	2018-2019
	2.g.ii. Nombre d'activités d'apprentissage sur les questions de changement climatique à l'intention des jeunes générations organisées ou soutenues par la FAO.	14	2018-2019
	2.g.iii. Nombre de jeunes contribuant aux cibles des ODD en lien avec le changement climatique dans leur communauté par des programmes élaborés par la FAO.	8000	2018-2019

Produits de la résultante 3	Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO (les indicateurs de produits associés aux objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)	Cibles préliminaires	Date
3.a. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la Stratégie et le nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux sont établis.	3.a.i. Nombre de CPP intégrant le changement climatique.	35	2018-2019
	3.a.ii. Le changement climatique est intégré dans le cycle des projets de la FAO en tant que considération nécessaire.	Oui	2018-2019
	3.a.iii. Proportion d'agents du Programme ordinaire dont le mandat comporte expressément une fonction en lien avec le changement climatique.	15%	2018-2019
	3.a.iv. Proportion du budget du Programme ordinaire de la FAO significativement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.	8%	2018-2019
	3.a.v. Proportion du budget du portefeuille de projets de la FAO significativement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.	30%	2018-2019
3.b. L'impact est optimisé à l'échelle nationale, régionale et internationale par des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (organisations du Système des Nations Unies, agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et organisations de la société civile, entre autres).	3.b.i. Nombre de partenariats établis avec des acteurs non étatiques dont le protocole d'accord intègre des activités expressément en lien avec le changement climatique.	7	2018-2019
3.c. Les programmes internes de mise en commun des connaissances et de promotion de la formation sont développés. Les capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO ainsi que de ses bureaux de liaison sont renforcées.	3.c.i. Nombre de membres de la liste de diffusion du Réseau technique sur le changement climatique issus de (nombre de pays).	420 (dans 54 pays)	2018-2019
	3.c.ii. Nombre de modules de formation et de documents d'orientation produits	12	2018-2019
	3.c.iii. Nombre d'activités d'apprentissage et/ou d'échanges organisés.	16	2018-2019
3.d. L'avancement de la mise en œuvre de cette Stratégie est mesuré.	3.d.i. Un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie est produit dans les délais impartis en fin d'année tous les deux ans, conformément au cycle des rapports du PTB de la FAO.	Oui	2019-2021